

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays châtelleraudais et le Centre communal d'action sociale de Châtellerault pour un marché de services portant sur l'exploitation des installations de chauffage.**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault a confié en 1996 à la société Dalkia l'exploitation et la maintenance d'une partie de ses installations de chauffage, y compris certaines installations du Centre communal d'action sociale de Châtellerault. La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais l'a rejointe ensuite par avenant. Le contrat d'exploitation actuel arrivant à son terme en septembre 2012, il est nécessaire de relancer une consultation auprès des entreprises compétentes. La démarche a été engagée avec le soutien d'un bureau d'études en 2011. Pour mener à bien la consultation, la commune de Châtellerault, la CAPC et le CCAS de Châtellerault souhaitent mutualiser leurs moyens et procéder dans le cadre d'un groupement de commandes. Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre la collectivité et les deux établissements publics.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ,

**CONSIDERANT** qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

**CONSIDERANT** la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O) du groupement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et du Centre communal d'action sociale de Châtellerault pour consulter les entreprises spécialisées dans l'exploitation des installations de chauffage,

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

Du 29 mars 2012

n° 4

page 2/2

- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération du Pays Chatelleraudais comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création de ce groupement de commandes ci-jointe,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative
  - M. MIS titulaire,
  - M . LARDON suppléant

#### UNANIMITE

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 05/04/2012 N°2425  
Publié au siège de la Mairie, le 05/04/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM

M. Lardon et M. MIS ne prennent pas part à la délibération en application de l'article L 21-31-11 du Code général des collectivités territoriales